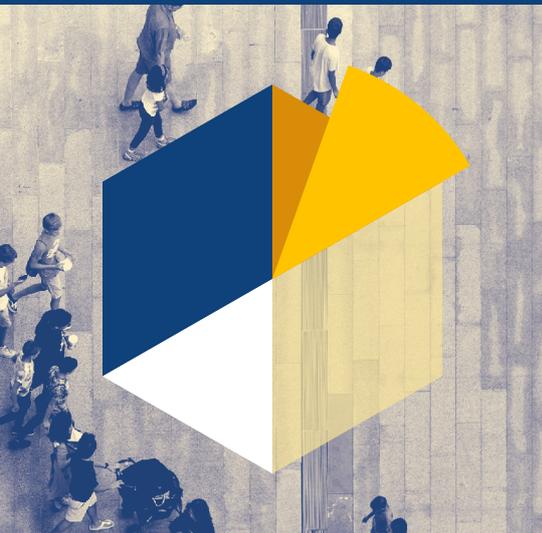


En 2021, le salaire net moyen baisse de 0,5 % en euros constants

Insee Première • n° 1956 • Juillet 2023



En 2021, un salarié de la fonction publique territoriale (FPT) perçoit en moyenne 2 039 euros nets par mois en équivalent temps plein ; cette moyenne prend en compte tous les agents des collectivités locales, tous statuts et catégories confondus, qu'ils soient fonctionnaires ou non. Ce salaire net moyen augmente de 1,2 % sur un an en euros courants. Compte tenu du regain d'inflation en 2021 (+1,6 % après +0,5 %), il se replie en euros constants : -0,5 %, après +0,8 % en 2020.

Le salaire net moyen des fonctionnaires, qui représentent 3 agents sur 4, baisse de 0,3 % en euros constants ; celui des non-fonctionnaires augmente en revanche légèrement (+0,2 %).

Le salaire net moyen en équivalent temps plein atteint 1 922 euros par mois dans les communes et 2 243 euros dans les départements. Les femmes gagnent en moyenne 8,3 % de moins que les hommes, un écart en légère baisse sur un an (-0,2 point). À caractéristiques identiques, l'écart est de 4,8 %, en légère baisse également.

Pour les salariés présents toute l'année en 2020 et en 2021 chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit près de deux salariés sur trois dans la FPT, le salaire net moyen augmente de 0,8 % en euros constants.

En partenariat avec :



Tous statuts confondus, le salaire net moyen dans la FPT atteint 2 039 euros par mois en 2021

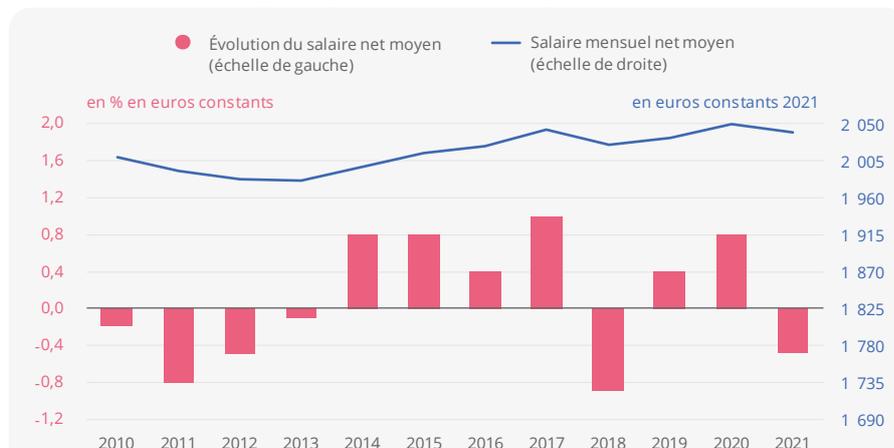
En 2021, le **salaire net moyen en EQTP** dans la FPT s'élève à 2 039 euros par mois, en hausse de 1,2 % sur un an en euros courants, un rythme comparable à celui de 2020 (+1,3 %). Cette hausse en

2021 est portée par la dernière année de l'application du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) pour les fonctionnaires.

Corrigé de l'inflation (+1,6 %, après +0,5 % en 2020), le **salaire net** moyen baisse de 0,5 %, après une hausse de 0,8 % en

Fin 2021, 1,9 million de salariés, y compris bénéficiaires de contrats aidés mais hors assistants maternels et apprentis, travaillent en France dans les collectivités locales. En 2021, le volume de travail dans la fonction publique territoriale (FPT) s'élève à 1,8 million d'équivalents temps plein (EQTP), dont 77 % de fonctionnaires. Les agents non fonctionnaires sont contractuels, bénéficiaires de contrats aidés ou des salariés relevant d'autres statuts (collaborateurs de cabinet, etc.). Les secteurs d'activité, ou **filiales** de la FPT, sont divers : 46 % des salariés travaillent dans la filière technique, 23 % dans la filière administrative, 12 % dans les activités de la culture, de l'animation et du sport, 9 % dans la filière sociale, 5 % dans les activités médico-sociales et médico-techniques et 4 % dans celles liées à la sécurité (police municipale, incendie et secours).

► 1. Valeur et évolution du salaire mensuel net moyen en EQTP dans la fonction publique territoriale depuis 2010



Note : évolutions y compris militaires entre 2010 et 2012, hors militaires entre 2012 et 2021 et y compris apprentis entre 2010 et 2016, hors apprentis entre 2016 et 2021.
Lecture : le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) dans l'ensemble de la fonction publique territoriale est de 2 039 euros par mois en 2021. Il diminue de 0,5 % en euros constants par rapport à 2020.
Champ : France hors Mayotte, salariés des collectivités locales en équivalent temps plein (hors assistants maternels et familiaux ; y compris contrats aidés).
Source : Insee, Siasp.

2020 ► **figure 1.** Pour l'ensemble de la fonction publique, le salaire net moyen augmente de 0,5 % en euros constants, du fait principalement de la fonction publique hospitalière (+2,8 %), en raison surtout des suites des accords du Ségur de la santé.

Le **salaire brut** moyen en EQTP est de 2 514 euros par mois dans la FPT, en baisse de 0,6 % en euros constants en 2021 ► **figure 2.**

En 2021, le salaire net moyen des fonctionnaires de la FPT baisse en euros constants et celui des autres salariés augmente légèrement

En 2021, le salaire net en EQTP des fonctionnaires atteint 2 121 euros en moyenne par mois, en baisse de 0,3 % en euros constants par rapport à 2020. Leur salaire brut moyen recule de 0,4 % en euros constants, à 2 612 euros par mois. Ce salaire comprend à la fois le **traitement indiciaire brut** (76 % du salaire brut en moyenne) et les primes et rémunérations annexes (24 %) ► **figure 3.** Ces dernières incluent le régime indemnitaire (lié entre autres au **cadre d'emploi** et au **grade**), les indemnités de résidence, le supplément familial de traitement, les rémunérations des heures supplémentaires, la prime exceptionnelle « Covid-19 » en 2020, ou encore les montants perçus au titre du rachat de jours de congés dans le cadre du compte épargne-temps (CET). En 2021, le traitement indiciaire brut augmente légèrement en euros constants (+0,2 %), soutenu par la dernière année de l'application du protocole PPCR, et contribuant pour +0,2 point à la hausse du salaire brut moyen. Les primes et rémunérations annexes baissent en revanche de 2,1 % en euros constants, contribuant pour -0,5 point à l'évolution d'ensemble : c'est surtout le fait du contrecoup de la prime « Covid-19 » versée ponctuellement en 2020 aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire (environ un agent sur cinq dans la FPT, majoritairement des

fonctionnaires) tels que certains personnels des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux.

75 % des fonctionnaires de la FPT appartiennent à la **catégorie hiérarchique C**. Les autres fonctionnaires de la FPT se partagent en parts égales (12 %) entre la catégorie A et la catégorie B. Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie C est presque stable en euros constants (-0,1 %), à 1 880 euros par mois en moyenne en 2021 ► **figure 4.** La rémunération moyenne pour la catégorie A baisse à peine (-0,2 %), à 3 290 euros. En revanche, le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie B, pour lesquels le PPCR ne prévoyait pas de revalorisation des grilles indiciaires en 2021, baisse de 0,5 % en euros constants, à 2 416 euros par mois.

Les non-fonctionnaires perçoivent en moyenne 1 762 euros nets par mois en 2021, en hausse de 0,2 % en euros constants sur un an. Le nombre de contrats aidés (en EQTP), en moyenne moins rémunérés, rebondit en 2021 (+11 %) après plusieurs années consécutives de baisse (-21 % en 2020). Malgré ce rebond, l'évolution du salaire net moyen des non-fonctionnaires reste du même ordre y compris ou hors contrats aidés (+0,2 %)

car, dans le même temps, la rémunération des agents en contrat aidé augmente davantage (+1,2 %) que celle des autres.

Le salaire net mensuel est de 1 922 euros en moyenne dans les communes

Les principaux employeurs de la FPT sont les communes (52 % de l'emploi total en EQTP), les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre** (15 %) et les départements (13 %). Le salaire net mensuel moyen varie de 1 914 euros pour les agents des centres communaux d'action sociale (CCAS) et des caisses des écoles, dont un tiers ne sont pas fonctionnaires, à 2 784 euros pour les salariés des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), en raison des primes spécifiques dont ils bénéficient. Il s'élève à 1 922 euros par mois dans les communes, à 2 115 euros dans les EPCI à fiscalité propre, à 2 192 euros dans les régions et à 2 243 euros dans les départements. En 2021, le salaire net moyen baisse en euros constants dans les communes (-0,8 %), les départements (-0,4 %) et les régions (-1,0 %). En revanche, il augmente notablement dans les CCAS et les caisses des écoles (+1,5 %).

► 2. Salaires mensuels moyens en EQTP dans la fonction publique territoriale en 2021

Statut	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire brut moyen		Salaire net moyen	
		2021 (en euros)	Évolution 2021/2020 (% en euros constants)	2021 (en euros)	Évolution 2021/2020 (% en euros constants)
Fonctionnaires	77,3	2 612	-0,4	2 121	-0,3
Non-fonctionnaires, dont :	22,7	2 180	0,0	1 762	0,2
non-fonctionnaires hors contrats aidés	21,4	2 214	0,0	1 790	0,2
Ensemble de la FPT	100,0	2 514	-0,6	2 039	-0,5
Ensemble de la FPT hors contrats aidés	98,7	2 526	-0,6	2 049	-0,5
Ensemble de la fonction publique	///	3 001	0,6	2 431	0,5

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : les fonctionnaires contribuent pour 77,3 % au volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) de la FPT en 2021. Leur salaire net moyen est de 2 121 euros par mois en 2021, en baisse de 0,3 % en euros constants par rapport à 2020.

Champ : France hors Mayotte, salariés des collectivités locales (ou de la fonction publique, tous versants confondus, pour la dernière ligne) en équivalent temps plein ; hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux ; y compris contrats aidés.

Source : Insee, Siasp.

► 3. Éléments du salaire mensuel moyen en EQTP en 2020 et 2021 pour les agents fonctionnaires de la fonction publique territoriale

Éléments du salaire	Salaire 2021 (en euros)	Structure du salaire brut (en %)	Structure du salaire net (en %)	Évolution 2021/2020 (% en euros constants)	Contribution à l'évolution 2021/2020 du salaire brut (en point)	Contribution à l'évolution 2021/2020 du salaire net (en point)
Salaire brut	2 612	100	123	-0,4	-0,4	-0,4
Traitement indiciaire brut	1 976	76	///	0,2	0,2	///
Primes et rémunérations annexes ¹	636	24	///	-2,1	-0,5	///
Cotisations salariales (y c. CSG et CRDS)	-491	///	-23	-0,8	///	0,2
Salaire net	2 121	///	100	-0,3	///	-0,3

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

¹ Y compris indemnité de résidence et supplément familial, qui est rapporté à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

Lecture : en 2021, le salaire brut en équivalent temps plein (EQTP) des agents fonctionnaires de la fonction publique territoriale (FPT) baisse de 0,4 % en euros constants. Le traitement brut contribue pour 0,2 point à cette évolution, les primes et rémunérations annexes pour -0,5 points.

Champ : France hors Mayotte, fonctionnaires des collectivités locales en équivalent temps plein, hors militaires.

Source : Insee, Siasp.

► 4. Structure des effectifs et évolution des salaires mensuels nets moyens des salariés en 2021 et des salariés présents en 2020 et 2021 de la fonction publique territoriale

Caractéristiques	Salariés en 2021			Salariés présents en 2020 et en 2021 ¹		
	Structure des effectifs (en %)	Salaire net moyen (en euros)	Évolution 2021/2020 (% en euros constants)	Structure des effectifs présents en 2020 et en 2021 (en %)	Proportion des effectifs présents en 2020 et 2021 par rapport aux effectifs de 2020 (en %)	Évolution de la RMPP ² nette 2021/2020 (% en euros constants)
Fonctionnaires, dont :	77,3	2 121	-0,3	89,2	71,5	0,7
<i>catégorie A</i>	9,6	3 290	-0,2	10,5	67,7	1,1
<i>catégorie B</i>	9,5	2 416	-0,5	11,1	71,9	0,6
<i>catégorie C</i>	58,2	1 880	-0,1	67,5	72,0	0,7
Non-fonctionnaires	22,7	1 762	0,2	10,8	32,7	1,7
Communes	52,4	1 922	-0,8	52,4	63,3	0,4
CCAS ³ et caisses des écoles	5,6	1 914	1,5	4,3	47,5	2,7
EPCI ⁴ à fiscalité propre	14,8	2 115	-0,4	14,4	62,5	1,0
Autres structures intercommunales	4,4	2 006	0,3	3,7	53,9	1,3
Départements	13,2	2 243	-0,4	14,4	68,5	0,9
Services départementaux d'incendie et de secours	2,9	2 784	1,0	3,7	77,5	1,8
Régions	5,3	2 192	-1,0	6,1	74,2	1,1
Autres collectivités locales	1,3	2 224	-1,2	0,9	47,0	0,1
Femmes	59,3	1 967	-0,4	54,2	58,2	0,9
Hommes	40,7	2 145	-0,6	45,8	70,8	0,8
Moins de 30 ans	9,7	1 589	-0,4	5,7	39,2	2,0
De 30 à 39 ans	18,7	1 881	-0,6	16,9	56,7	1,6
De 40 à 49 ans	27,9	2 110	-0,2	30,8	68,2	0,9
De 50 à 59 ans	33,8	2 128	-0,3	39,2	73,3	0,4
60 ans ou plus	9,9	2 278	-1,0	7,4	49,6	0,2
Ensemble de la FPT	100,0	2 039	-0,5	100,0	63,3	0,8
Ensemble de la fonction publique	///	2 431	0,5	///	64,7	1,8

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1 Salariés présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années.

2 Rémunération moyenne des personnes en place.

3 Centre communal d'action sociale.

4 Établissement public de coopération intercommunale.

Lecture : 63,3 % de l'ensemble des personnes de la FPT en place en 2020 le sont encore en 2021. Leur salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) augmente de 0,8 % en euros constants par rapport à 2020.

Champ : France hors Mayotte, salariés des collectivités locales (ou de la fonction publique, tous versants confondus, pour la dernière ligne) en équivalent temps plein ; hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux ; y compris contrats aidés.

Source : Insee, Siasp.

Les CCAS regroupent notamment des établissements dont l'activité relève de l'action sociale sans hébergement ou de l'hébergement médicalisé pour personnes âgées dans lesquels l'évolution des rémunérations est plus proche de celle de la fonction publique hospitalière. Ainsi, certaines catégories d'agents (ceux des filières sociale, médico-sociale et de l'animation) sont également concernés par les mesures du Ségur de la santé.

Les disparités salariales sont stables en 2021

En 2021, la moitié des salariés de la FPT perçoivent en EQTP au plus 1 858 euros nets par mois (salaire net médian)

► **figure 5.** Un salarié de la FPT sur dix perçoit moins de 1 415 euros nets par mois (1^{er} décile, D1) tandis qu'un sur dix gagne plus de 2 848 euros (9^e décile, D9). Sur l'ensemble de la distribution, les disparités salariales sont stables par rapport à 2020, avec un rapport interdécile (D9/D1) de 2,01.

Le salaire net médian des fonctionnaires est de 1 934 euros mensuels, en baisse de 0,2 % en euros constants sur un an ; celui des non-fonctionnaires, hors contrats aidés, s'élève à 1 574 euros, en augmentation de 0,7 % par rapport à 2020.

► 5. Distribution des salaires mensuels nets en EQTP en 2021 dans la fonction publique territoriale

Décile	Ensemble		Femmes		Hommes	
	2021 (en euros)	Évolution 2021/2020 (% en euros constants)	2021 (en euros)	Évolution 2021/2020 (% en euros constants)	2021 (en euros)	Évolution 2021/2020 (% en euros constants)
1 ^{er} décile (D1)	1 415	-0,9	1 397	-1,0	1 452	-0,8
2 ^e décile	1 543	-0,6	1 515	-0,5	1 598	-0,7
3 ^e décile	1 647	-0,5	1 610	-0,4	1 718	-0,8
4 ^e décile	1 750	-0,4	1 702	-0,2	1 832	-0,7
5^e décile (médiane)	1 858	-0,4	1 801	-0,1	1 953	-0,6
6 ^e décile	1 983	-0,3	1 913	0,0	2 089	-0,6
7 ^e décile	2 145	-0,2	2 059	0,1	2 263	-0,5
8 ^e décile	2 394	-0,3	2 291	0,0	2 526	-0,3
9 ^e décile (D9)	2 848	-0,2	2 728	-0,3	3 011	0,0
D9/D1	2,01	0,01 point	1,95	0,01 point	2,07	0,02 point
Moyenne	2 039	-0,5	1 967	-0,4	2 145	-0,6

Lecture : en 2021, les 10 % des effectifs aux salaires les plus faibles gagnent moins de 1 415 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP) dans la fonction publique territoriale.

Champ : France hors Mayotte, salariés des collectivités locales en équivalent temps plein (hors militaires, assistants maternels et familiaux, apprentis ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

À profil identique, les femmes perçoivent en moyenne 4,8 % de moins que les hommes, écart un peu plus faible qu'en 2020

En 2021, le salaire net en EQTP des femmes dans la FPT s'élève en moyenne à 1 967 euros nets par mois, soit 8,3 % de moins que celui des hommes (2 145 euros). Moins élevé que dans les

autres versants de la fonction publique, cet écart se réduit par rapport à 2020, de 0,2 point. L'écart est moins marqué pour les agents de catégorie B (7,0 %) et C (9,7 %) que pour ceux de catégorie A (19,1 %). Les femmes ont plus souvent un travail à temps partiel ou des interruptions de carrière qui pèsent sur leurs trajectoires salariales. Elles occupent proportionnellement moins les postes

les plus rémunérateurs. De fait, plus le salaire est élevé, plus la part des femmes diminue : parmi les 10 % des salariés les mieux rémunérés, 49 % sont des femmes alors qu'elles représentent 59 % des agents de la FPT et 67 % des 40 % de salariés les moins rémunérés.

L'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes dans la FPT s'explique en partie par des différences de positions professionnelles. Ainsi, à niveau de qualification donné (approchée ici par le grade et la catégorie), et étant donné la situation vis-à-vis du temps partiel, le statut, le type ainsi que la taille de la collectivité employeuse et l'ancienneté (approchée ici par l'âge), les femmes perçoivent en moyenne un salaire inférieur de 4,8 % à celui des hommes en 2021, contre 5,1 % en 2020.

En 2021, le salaire net moyen des personnes en place augmente de 0,8 % en euros constants

Les salariés en place, c'est-à-dire présents du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 chez le même employeur et avec la même

quotité de temps de travail pendant les deux années, représentent un peu moins des deux tiers des effectifs de la FPT (71 % des fonctionnaires et 33 % des non-fonctionnaires). Le salaire net moyen de ces salariés présents continuellement deux années consécutives, appelé **rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP)**, augmente de 0,8 % en euros constants entre 2020 et 2021 (après +1,5 % entre 2019 et 2020). Pour les fonctionnaires, la RMPP augmente de 0,7 % en euros constants alors que pour les non-fonctionnaires, elle augmente de 1,7 %, notamment en raison des titularisations d'agents : 16 % des salariés en place qui n'étaient pas fonctionnaires en 2020 ont été titularisés et leur rémunération progresse de 5,1 % en moyenne en 2021.

Par ailleurs, outre les personnes en place, 14,5 % des salariés de 2021 sont qualifiés de « fluctuants » : soit ils n'ont travaillé qu'une partie de 2020 et une partie de 2021, soit ils ont changé d'employeur ou de quotité de temps de travail au cours de ces deux années. Enfin, 18,2 % des salariés de 2021 sont « entrés » dans la FPT en 2020 ou en 2021, alors qu'à l'opposé

5,1 % des salariés de 2021 sont « sortis » en 2020 ou en 2021.

La baisse du salaire net moyen de l'ensemble des agents en 2021 (-0,5 % en euros constants) résulte des évolutions des salaires et des effectifs de chacun de ces groupes. Ainsi, la hausse de la RMPP contribue pour +0,5 point à cette évolution d'ensemble. L'écart de salaire moyen entre les « entrants » et les « sortants », qui reflète le fait que les jeunes générations, entrantes, sont moins rémunérées que celles plus âgées, sortantes (« effet de noria »), pèse sur l'évolution moyenne du salaire pour -0,9 point. La contribution des « fluctuants » (groupe où les femmes, les jeunes, les non-fonctionnaires, en particulier les bénéficiaires de contrats aidés, sont surreprésentés) est neutre. Enfin, les variations d'effectifs de l'ensemble de ces groupes contribuent pour -0,1 point à l'évolution du salaire net moyen. ●

Jean-Luc Ntamakuliro Inema (Insee),
Yohann Vaslin (DGCL)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

La **filiale** permet de répartir les fonctionnaires territoriaux suivant le secteur d'activité dans lequel ils exercent. Les filiales sont décomposées en **cadres d'emplois**. Unités de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires territoriaux, les cadres d'emplois sont composés de **grades** (dépendant de l'ancienneté, de la qualification ou de la responsabilité), subdivisés en échelons.

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif.

Le **traitement indiciaire brut** avant tout complément ou retenue s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut toutes les primes et indemnités diverses, y compris le paiement des heures supplémentaires.

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Les cadres d'emplois sont répartis en trois **catégories hiérarchiques (A, B et C)** selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent, ces catégories recouvrant en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés).

Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre** désignent les formes de coopération existant entre communes caractérisées par une fiscalité directe locale et par l'existence de compétences obligatoires. Il s'agit en 2021 des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles.

L'évolution du salaire net moyen retrace, en plus des évolutions salariales individuelles, l'effet de la modification de la structure de la main-d'œuvre. Elle peut ainsi se décomposer entre une évolution à structure constante pour laquelle la structure des effectifs par cadre d'emplois et statut est figée au niveau de l'année précédente, et, par solde, un effet de variation de la composition de l'emploi. Par ailleurs, elle peut se décomposer entre les effets liés aux évolutions de la **rémunération moyenne des personnes en place (RMPP)**, des fluctuants, des entrants et des sortants d'une part ; et ceux de composition liés aux effectifs de ces groupes d'autre part. La définition des groupes n'est pas identique à celle utilisée dans [Donzeau et Godefroy \(2023\)](#), où le statut d'emploi est apprécié au 31 décembre de l'année considérée.

► Sources

Les salaires et les effectifs de la fonction publique territoriale (FPT) sont obtenus à partir du [système d'information sur les agents des services publics \(Siasp\)](#), produit par l'Insee depuis 2009.

Cette étude concerne tous les salariés en France hors Mayotte, fonctionnaires et autres salariés employés par les collectivités locales, qu'ils aient été ou non présents toute l'année. Les bénéficiaires de contrats aidés sont compris dans le champ, à l'inverse des assistants maternels et des apprentis.

► Pour en savoir plus

- [Vaslin Y., « En 2021, le nombre d'agents de la fonction publique territoriale s'accroît de +0,8 % », Bulletin d'information statistique de la DGCL n° 169, décembre 2022.](#)
- [Donzeau N., Godefroy P., « En 2021, l'emploi augmente de nouveau dans la fonction publique », Insee Première n° 1947, mai 2023.](#)
- [DGAFP, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Politiques et pratiques de ressources humaines - Faits et chiffres, édition 2022.](#)

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Maquette :
B. Rols

Code Sage : IP231956
ISSN 0997 – 6252
© Insee 2023
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :
A. Évrard

@InseeFr
www.insee.fr

